

COMMUNE DE LES CULLAYES

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 juin 2010

Lieu : Abri PC, Les Cullayes

Présidence : M. Vincent Lacoïn
Vice-présidence : Mme Claude Jordan
Secrétaire : Mme Patricia Girardbille

Copies : Municipalité, Préfecture

La Municipalité siège avec le Syndic M. Bernard Burri, Madame Isabelle Lucas Sauterel, Messieurs Jean Gaumann, Félix Rattin, et Adrian Schneider.

Le Conseil général a été légalement convoqué.

A 20h01, Monsieur le Président souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et les Conseillers.

L'assemblée est déclarée ouverte.

Le bureau fonctionne ce soir normalement avec tous ses membres. Mme Anne-Laure Fritsché en assure le secrétariat jusqu'à l'élection d'un (une) nouveau (nouvelle) secrétaire et procède à l'appel.

1. Appel :

Sur 66 membres, 44 sont présents, 16 excusés, 6 absents non excusés. Plus du tiers des membres étant présent, le Conseil est légalement habilité à siéger.

Scrutateurs désignés pour la séance : Mme Isabelle Dapaz
Mme Myriam Dammköhler

2. Assermentation

Aucun nouveau membre n'est assermenté.

La majorité est fixée à 23 voix.

3. Ordre du jour / Procès-verbal :

1. Appel
2. Assermentation
3. Ordre du jour / Acceptation du procès-verbal du 25.03.2010
4. Courrier
5. Informations du Bureau du Conseil
6. Bureau du Conseil : renouvellement des membres
7. Bouclage du réseau de distribution d'eau potable et prolongement du réseau séparatif (EC et EU) au chemin des Moures – demande de financement de CHF 130'000.- – préavis municipal n° 03/2010 et rapport de la commission des finances

8. Réfection de l'extrémité Ouest du chemin des Moures – demande de financement de CHF 230'000.- – préavis municipal n°04/2010 et rapport de la commission des finances
9. Comptes 2009 – rapport de gestion – préavis municipal n°05/2010 et rapport de la commission de gestion
10. Amélioration du réseau communal EC-EU du secteur Clos à Caudry avec demande d'autorisation d'emprunter CHF 95'000.- – préavis municipal n°06/2010 et rapport de la commission des finances
11. Commissions de gestion et des finances : renouvellement des membres
12. Informations de la Municipalité
13. Projet de fusion : point de situation
14. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

M. Jean Blaise Curchod a signalé une erreur de plume en page 5, paragraphe 2 du procès-verbal de la séance du 25 mars 2010 : omission du terme "non" devant "domicilié", qui change le sens de l'art. cité (cf. art. 2 de l'Arrêté municipal concernant les taxes et émoluments à percevoir dans le cadre de l'application du Règlement communal sur le cimetière et les inhumations (RCI)).

Voici la version corrigée dudit procès-verbal :

" **M. Jean-Blaise Curchod** précise qu'il ne partage pas cet avis car l'art. 2 précise « pour les seules personnes **non** domiciliées dans la commune ».

Aucune autre remarque n'est formulée. Le procès verbal corrigé est accepté par l'assemblée à l'unanimité moins trois abstentions.

4. Courrier :

A ce jour, aucun courrier n'est parvenu au bureau du Conseil.

5. Informations du Bureau du Conseil :

Comme annoncé lors des deux dernières séances du Conseil, Mme Anne-Laure Fritsché a décidé, en raison de ses obligations professionnelles et familiales, de démissionner du poste de secrétaire du Conseil général. Le Président, M. Vincent Lacoïn, remercie vivement Mme Anne-Laure Fritsché pour l'excellent travail accompli au sein du bureau du Conseil. Ses compétences et sens de l'organisation en font un membre du bureau difficile à remplacer.

Suite à la distribution d'un tout ménage pour rechercher un ou une secrétaire, deux personnes s'étaient intéressées à reprendre ce poste, mais l'une d'entre elle a renoncé après une première rencontre avec le Bureau du Conseil. Les discussions se sont donc poursuivies avec Mme Patricia Girardbille, qui se présente devant le Conseil général.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si d'autres personnes souhaitent se présenter pour le poste de secrétaire du Conseil général. Personne ne se manifeste.

La candidate à ce poste devrait être élue au bulletin secret, mais étant donné qu'il n'y a qu'une candidate, Monsieur le Président propose d'effectuer l'élection à main levée. La proposition étant acceptée à l'unanimité, on procède alors au vote.

Mme Patricia Girardbille est élue à l'unanimité et prend immédiatement ses fonctions de secrétaire au bureau du Conseil en remplacement de Mme Anne-Laure Fritsché.

6. Bureau du Conseil : renouvellement des membres

Monsieur le Président rappelle que le règlement du Conseil général stipule que l'élection doit se faire à bulletin secret et c'est ce qui sera fait s'il y a plusieurs candidatures pour les postes à repourvoir mais s'il n'y a qu'une candidature et si aucun membre ne s'y oppose, on procédera à une élection à main levée.

Election du (de la) Président(e) du Conseil général :

Madame la Vice-présidente demande à l'assemblée s'il y a des candidatures à la présidence du Conseil. Le Président actuel M. Vincent Lacoïn se porte seul candidat. Aucun membre de s'y opposant, on procède à une élection à main levée.

M. Vincent Lacoïn est réélu Président du Conseil général à l'unanimité.

Election du (de la) Vice-président(e) du Conseil général :

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des candidatures à la Vice-présidence du Conseil. La Vice-présidente actuelle Mme Claude Jordan se représente. Aucun membre de s'y opposant, on procède à une élection à main levée.

Mme Claude Jordan est réélue Vice-présidente du Conseil général à l'unanimité.

Election des scrutateurs (trices) :

Quant à l'élection des scrutateurs (trices), elle se fait à main levée.

Mme Isabelle Dapaz et M. Emmanuel Scaiola terminent leur mandat et cèdent leur place aux suppléantes actuelles Mmes Myriam Dammköhler et Micheline Mariéthoz qui entreront en fonction lors du prochain Conseil.

Il faut donc à présent élire deux nouveaux scrutateurs (trices) suppléants (es). Mesdames Patricia Dutoit et Ruth Fasel se portent candidates et, seules candidates, elles sont élues par acclamation.

Le bureau du Conseil général est reformé pour une année.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, Monsieur le Président annonce qu'il quittera son poste en juin 2011 pour prendre une retraite méritée, quelle que soit la décision prise en matière de fusion des Communes de Servion et des Cullayes. Il indique qu'il tenait à informer le Conseil dès à présent afin que personne ne soit surpris par sa décision.

7. Bouclage du réseau de distribution d'eau potable et prolongement du réseau séparatif (EC et EU) au chemin des Moures – demande de financement de CHF 130'000.- – préavis municipal n° 03/2010 et rapport de la commission des finances :

Le Président, M. Vincent Lacoïn passe la parole à M. Pascal De Bernardini :

Rapport de la Commission des Finances :

« La commission des finances, chargée d'étudier le préavis 03/2010, s'est réunie le 31 mai 2010 dans la composition suivante : Nathalie Horvath Hasenauer, Eric Dammköhler et Pascal De Bernardini en tant que premier membre dans la fonction de président-rapporteur. Les questions soulevées à cette occasion ont été répondues le 7 juin 2010 par Monsieur Jean Gaumann, que nous remercions pour ses explications claires et précises. Pour une meilleure compréhension du projet, il nous a remis une copie détaillée des plans, documents que vous pourrez également consulter si nécessaire. »

S'il existe un point prépondérant dans les infrastructures d'une commune, c'est bien son réseau d'eau potable, lequel doit être constamment entretenu et amélioré afin d'en garantir sa pérennité et son fonctionnement en toute sécurité. Le projet qui vous est soumis ce soir entre parfaitement dans ce cadre et n'appelle la commission des finances à aucun commentaire particulier.

Le financement de l'ouvrage par la prise d'un crédit de Fr.130'000.-, amorti sur 25 ans, ferait que l'emprunt total resterait largement en dessous du plafond de la législature 2006-2011 approuvé par le Conseil général le 14 décembre 2006.

Conclusion : La Commission des Finances vous propose d'accepter le préavis n° 03/2010.

Les membres de la commission des finances :

*Président-rapporteur
Pascal De Bernardini*

*Membre
Eric Dammköhler*

*Membre
Nathalie Horvath Hasenauer »*

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

Il n'y a pas de question ni de commentaire, l'assemblée procède donc au vote et accepte le préavis n° 03/2010 à l'unanimité moins une abstention.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL GENERAL DE LES CULLAYES

- sur proposition de la Municipalité, préavis N° 03/2010 du 10 mai 2010 – Bouclage du réseau de distribution d'eau potable et prolongement du réseau séparatif (EC et EU) au chemin des Moures,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet, et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 130'000.- pour réaliser le bouclage du réseau d'eau et le prolongement du réseau séparatif EC/EU au chemin des Moures,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter Fr. 130'000.-,
- d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur 25 ans.

8. Réfection de l'extrémité Ouest du chemin des Moures – demande de financement de CHF 230'000.- – préavis municipal n°04/2010 et rapport de la commission des finances :

Le Président, M. Vincent Lacoïn passe la parole à M. Pascal De Bernardini :

Rapport de la Commission des Finances :

« La commission des finances, chargée d'étudier le préavis 04/2010, s'est réunie le 31 mai 2010 dans la composition suivante : Nathalie Horvath Hasenauer, Eric Dammköhler et Pascal De Bernardini en tant que premier membre dans la fonction de président-rapporteur. Les questions soulevées à cette occasion ont été répondues le 7 juin 2010 par Monsieur Jean Gaumann, que nous remercions pour ses explications claires et précises. Pour une meilleure compréhension du projet, il nous a remis une copie détaillée des plans, documents que vous pourrez également consulter si nécessaire.

Dans sa partie Ouest, le chemin des Moures présente un état de dégradation avancé que les réparations courantes ne suffisent plus à assainir. L'idée de profiter de la réfection totale de ce tronçon pour y inclure une conduite d'eau conforme aux normes et de permettre la mise en séparatif des eaux claires et usées s'impose d'elle-même.

Le financement de l'ouvrage par la prise d'un crédit de Fr.230'000.-, amorti sur 25 ans, ferait que l'emprunt total resterait largement en dessous du plafond de la législature 2006-2011 approuvé par le Conseil général le 14 décembre 2006.

Conclusion : La Commission des Finances vous propose d'accepter le préavis n° 04/2010.

Les membres de la commission des finances :

*Président-rapporteur
Pascal De Bernardini*

*Membre
Eric Dammköhler*

*Membre
Nathalie Horvath Hasenauer »*

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

Il n'y a pas de question ni de commentaire, l'assemblée procède donc au vote et accepte le préavis n° 04/2010 à l'unanimité moins une abstention.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL GENERAL DE LES CULLAYES

- sur proposition de la Municipalité, préavis N° 04/2010 du 10 mai 2010 – Réfection de l'extrémité Ouest du chemin des Moures,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 230'000.- pour refaire l'extrémité Ouest du chemin des Moures, tel que présenté,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter Fr. 230'000.-,
- d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur 25 ans.

9. Comptes 2009 – rapport de gestion – préavis municipal n°05/2010 et rapport de la commission de gestion :

Le Président, M. Vincent Lacoïn passe la parole à M. Simon Schneider :

Rapport de la commission de gestion :

« Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre Commission s'est réunie en date du 10 juin 2010 pour vérifier les comptes de la Commune pour l'exercice 2009.

Etant donné qu'aucune question particulière n'est ressortie de cette réunion, il n'a pas été nécessaire de rencontrer la Municipalité ou la Boursière.

En ce qui concerne les comptes eux-mêmes, leur examen détaillé ne conduit pas la Commission à vous faire part de remarques particulières autres que celles détaillées dans le préavis municipal No 05/2010 et le rapport de gestion 2009.

Nous pouvons constater un équilibre des comptes avec un bénéfice de CHF 5'166.70 après attribution d'une réserve totale de CHF 120'000.- par rapport au déficit de CHF 221'900.- prévu par le budget 2009. Nous relevons ici la précision du budget 2009 qui facilite grandement le contrôle des comptes et remercions ici le municipal Félix Rattin et la boursière Patricia Dutoit de leur travail.

La Commission de gestion recommande donc au Conseil Général :

- 1. d'approuver les comptes soumis par le préavis municipal No 05/2010;*
- 2. d'approuver le rapport de gestion présenté par la Municipalité;*
- 3. de donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Boursière.*

Les membres de la Commission de gestion:

Jacques-Alain Clément

Olivier Auberson

Simon Schneider »

La discussion est ouverte sur le rapport de la commission.

Il n'y a pas de question ni de commentaire, l'assemblée procède donc au vote et accepte le préavis n° 05/2010 à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL GENERAL DE LES CULLAYES

- sur proposition de la Municipalité, préavis N° 05/2010 du 17 mai 2010 – Comptes 2009,
- vu le rapport de gestion 2009 de la Municipalité du 17 mai 2010,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accepter le préavis sur les comptes 2009 tel que présenté,
- d'accepter le rapport de gestion 2009 tel que présenté.

10. Amélioration du réseau communal EC-EU du secteur Clos à Caudry avec demande d'autorisation d'emprunter CHF 95'000.- – préavis municipal n°06/2010 et rapport de la commission des finances :

Le Président, M. Vincent Lacoïn passe la parole à M. Pascal De Bernardini :

Rapport de la Commission des Finances :

« La commission des finances a étudié le préavis 06/2010 dans la composition suivante : Nathalie Horvath Hasenauer, Eric Dammköhler et Pascal De Bernardini en tant que premier membre dans la fonction de président-rapporteur.

Comme les préavis 03 et 04 que nous avons à traiter ce soir, le préavis 06 concerne le sujet très actuel et nécessaire de la mise en conformité de notre réseau d'eau. La commission des finances aurait souhaité que cet objet soit soumis à l'approbation du Conseil général avant sa réalisation, mais elle comprend l'urgence de la situation ayant amené la Municipalité à prendre la décision de faire effectuer les travaux, d'autant que les projections initiales se situaient juste à la limite des Fr.50'000.- nécessitant l'aval du Conseil général. Sans les impondérables rencontrés, le montant des travaux aurait pu être ventilé dans les comptes des différents dicastères concernés.

Aujourd'hui, la facture finale de l'ouvrage dépasse les Fr.90'000.-. Comme demandé par la Municipalité, son financement par la prise d'un crédit de Fr.90'498.30, amorti sur 25 ans, ferait que l'emprunt total resterait largement en dessous du plafond de la législation 2006-2011 approuvé par le Conseil général le 14 décembre 2006.

Conclusion : La commission des finances est prise de court par ce préavis atypique, qu'elle a eu à traiter dans des délais très courts. Si, financièrement, il est conforme au plan d'investissement et au plafond de l'emprunt, le fait de devoir se prononcer sur une demande de crédit pour des travaux déjà effectués et facturés est difficilement acceptable. De ce fait, la commission des finances ne fera pas de recommandation de vote. Elle estime cependant que le rejet du préavis 06/2010 serait problématique et contre-productif.

Les membres de la commission des finances :

*Président-rapporteur
Pascal De Bernardini*

*Membre
Eric Dammköhler*

*Membre
Nathalie Horvath Hasenauer »*

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. Patrice Jordan demande pourquoi il a été demandé à trois entreprises de soumissionner et leurs offres ont été pondérées selon un système de points alors que le montant des travaux se situait en dessous du seuil des marchés publics. Il demande également si ceci constitue une nouvelle manière de procéder pour l'adjudication de travaux.

M. le Syndic Bernard Burri répond que cette manière de procéder a été proposée par le bureau de géomètre Nicod mandaté par la Commune, indépendamment de la question des marchés publics. Cela ne relève pas d'une volonté particulière de la part de la Municipalité.

On passe dès lors au vote.

Le préavis n° 06/2010 par 33 voix et 11 abstentions.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL GENERAL DE LES CULLAYES

- sur proposition de la Municipalité, préavis N° 06/2010 du 14 juin 2010 – Amélioration du réseau communal EC-EU, secteur « Clos à Caudry »,
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accorder un crédit de Fr. 90'498.30 pour financer l'amélioration du réseau EC-EU du secteur « Clos à Caudry »
- d'autoriser la Municipalité à emprunter Fr. 90'498.30,
- d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur 25 ans.

11. Commissions de gestion et des finances : renouvellement des membres :

Comme le prévoit le règlement du Conseil général, le renouvellement des commissions de gestion et des finances se fait chaque année.

Commission des finances : le Président M. Pascal de Bernardini termine son mandat et cède sa place à M. Eric Dammköhler à la présidence. Les autres membres de la commission sont Mme Nathalie Horvath-Hasenauer et M Raymond Vauthy. M. Antoine Golay est désigné candidat comme suppléant de la Commission et est élu à l'unanimité par vote à main levée.

Commission de gestion : M. Simon Schneider étant devenu président suite à la démission de Mlle Jessica de Bernardini à la présidence, il reste une année de plus à ce poste. Les autres membres de la commission sont et M. Jacques-Alain Clément et M. Olivier Auberson. M. Patrick Steffen est suppléant.

12. Informations de la Municipalité :

M. le Syndic Bernard Burri :

- La première phase des commissions thématiques pour la fusion se terminera cette semaine. La convention sera ensuite remise au Bureau du Conseil pour que la Commission ad hoc puisse rapporter sur ce document à la séance du 16 septembre 2010. Le vote populaire aura lieu le 28 novembre 2010, en même temps que celui des Communes d'Oron et environs dont les Conseils des 10 Communes ont accepté la convention le 28 juin 2010.
- Comme annoncé, précédemment, l'inauguration de la salle communale aura lieu en même temps que la traditionnelle fête du 1^{er} août. Plusieurs manifestations auront lieu sur deux jours, le 31 juillet et le 1^{er} août, avec une allocution officielle du Conseiller d'Etat M. Philippe Leuba. Un dépliant sera envoyé aux habitants pour leur communiquer le programme des festivités.
- Mme Isabelle Lucas Sauterel deviendra Vice-Syndic dès les 1^{er} juillet 2010.

Pas de questions de l'assemblée.

13. Projet de fusion : point de situation :

Monsieur le Président précise qu'il ne s'agit pas de faire un débat mais uniquement de donner des informations aux membres du Conseil. Lors de la séance du 16 septembre 2010, le Conseil général devra se prononcer sur le projet de fusion. Une Commission ad hoc sur le projet de fusion a déjà été nommée lors de la dernière séance du Conseil. Monsieur le Président passe la parole au Président rapporteur de la Commission ad hoc.

M. Eric Dammköhler annonce que des groupes de travail ont été constitués avec les Commissions de Gestion et des Finances des Cullayes et de Servion et se sont réunis à plusieurs reprises. La convention de fusion sera analysée par ces groupes lorsque les Municipalités l'auront terminée. M. Eric Dammköhler remercie tous les membres des Commissions qui ont participé aux séances de travail.

Pas de questions de l'assemblée.

14. Divers et propositions individuelles :

Aucune proposition n'a été adressée au Bureau du Conseil.

Pas de questions de l'assemblée.

Monsieur le Président remercie l'assemblée et lève la séance à **20h47**.

Le Président

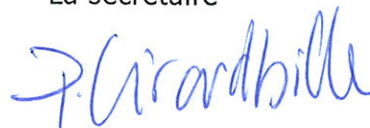


Vincent Lacoïn



Les Scrutateurs

La secrétaire



Patricia Girardbille



Isabelle Dapaz



Myriam Dammköhler